

AFFAIRE No 27 - REPARATION DES DEGATS OCCASIONNES AUX OUVRAGES D'ENDIGUEMENT PAR LA DEPRESSION "CLOTILDA"

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre la liste des principales opérations que la Commune compte engager en réparation des dégâts sur les ouvrages d'endiguement consécutifs à la dépression "Clotilda" :

Opérations	Estimations actualisées	Prévisions d'exécution fin 1987	Observations
Rivière Saint-Denis	4 000 000	2 000 000	Etude en cours
Ravine du Butor	4 000 000	2 000 000	Travaux en cours
Protection de Château-Morange	1 500 000	1 000 000	Etude en cours
Fosse de stockage de Patates à Durand	3 000 000	2 000 000	Début des travaux juillet 1987
Ravine du Chaudron	10 000 000	10 000 000	Travaux en cours
Ravine Laverdure	550 000	550 000	Début des travaux août 1987
Seuil de la Rivière Saint-Denis	500 000	500 000	Etude en cours
Divers curages	1 000 000	1 000 000	En cours
	24 550 000	19 050 000	

Le financement est assuré par :

- une subvention de l'Etat, à hauteur de 76 % du coût des opérations ;
- un emprunt auprès de la C.D.C., pour complément.

.../...

000089

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces projets ;
- de m'autoriser :
- * à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département ;
- * à lancer les appels d'offres, et à traiter avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets cette affaire aux voix.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 30 JUIL. 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit d'engager rapidement ces travaux indispensables.

Commission des Finances

Elle est favorable. La participation communale sera inscrite au Budget Communal.

Mme FONTAINE G. : Il y a des crédits prévus pour le curage. Il serait envisageable de les affecter en priorité aux ravines dont il a été question tout à l'heure.

LE MAIRE : Ce serait à voir. Je ne peux vous répondre ni "oui", ni "non" ; votre proposition sera examinée. Cependant, une somme de 1 000 000 Francs, ce n'est pas beaucoup.

Mme FONTAINE G. : Oui, je le sais bien.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.